

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, déplacé dans la salle polyvalente pour raison de COVID, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 10/06/2022

Présents : BARRABAND Jean Paul, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry (arrivée 21h15), OLLIER Michel, PEYLET Jessica,

Excusés : FENILLE Audrey, BISSON Virginie (procuration Valéry MARTIN), MORIN Matthias, RONDIER Jean-Michel (procuration JOSLIN Jean-Louis).

Secrétaire : PEYLET Jessica

Début du conseil : 20h40

1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 05/05/2022

Vote : POUR : 6 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

2. Devis Voierie

Eurovia 32569,00 €

Colas 33573,00 €

Acceptation du devis d'Eurovia

Vote : POUR : 6 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

3. Renouvellement contrats : 2 adjoints Techniques, 1 adjoint administratif

Reconduction d'Isabelle PERGET sur le poste de secrétariat de mairie jusqu'au 26 juillet 2023.

Reconduction de Clarisse GIL en appui à la cantine de l'école jusqu'au 30 août 2023

Prolongation du contrat de Patrick VENDEOUX jusqu'au 31 août sur 17,5h hebdomadaire pour augmentation d'activités (finitions dans la salle de bain, le WC et les portes de la future Maison d'Assistantes Maternelles du logement Thomas)

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

4. Dématérialisation de la Publicité des actes

A compter du 1^{er} juillet 2022, tous les actes administratifs (arrêtés, délibérations...) devront être disponibles sur les sites Internet des communes de plus de 3500 habitants. La commune de St Marc n'est pas concernée, elle a obligation d'afficher ces actes dans la vitrine extérieure prévue à cet effet. Une réflexion est entamée pour expérimenter la mise en ligne de ces actes afin de limiter les tirages papiers.

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

5. Réfection du Monument aux Morts

Maçonnerie : CHAPUZET (béton désactivé, rescelllement des poteaux, pourtour en granit) 2946 €

MAGNE () 5200 €

Plan de financement avec le choix de l'entreprise CHAPUZET

Décap'Innov	655,00 €
Nourisseau (plaques)	4920,00 €
Maçonnerie Chapuzet	2946,00 €
	8521,00 €
Subvention ONAC	1600.00 €
Subvention S F	1600.00 €
Autofinancement	5321.00 €

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

Licence IV

La commune va acquérir une licence IV qui sera mis à disposition de l'association Saint Marc et Loisirs via une convention avec la mairie.

Achat d'Ecocup InterAssociation

Achat de 1000 Ecocup en cofinancement entre la mairie et les associations St Marc Sports et Loisirs, Les Godillots de St Marc, ACCA et les Amis du Patrimoine de St Marc. Coût Total : 700,00 € La municipalité participera à hauteur de 350,00 € (50% de l'achat).

Courrier de Mme PLANCOULAIN

Mme PLANCOULAIN demande à la commune de nettoyer l'herbe devant chez elle, le conseil refuse d'accéder à sa sollicitation. Chaque administré a obligation d'entretenir son devant de porte.

Arrêté chemin de Congres

Afin de lutter contre la dégradation des chemins communaux lors de débardage et face à la mauvaise fois de certaines entreprises du bois, un arrêté a été pris pour interdire le passage de tout véhicule à chenille et de plus de 5 tonnes sur un des chemins d'accès à une parcelle de bois à Congres.

Salle polyvalente

A la suite d'un rendez-vous de travail avec l'architecte M Claveyrolat, le conseil municipal décide d'abandonner l'extension de la salle polyvalente compte tenu de son coût au m². Des travaux moins vont néanmoins être maintenus : décrochage sur l'aile droite de la salle pour le

stockage de matériel (tables, chaises...), système de ventilation, sanitaires agents et chauffage moins énergivore.

Fin de l'utilisation des pesticides

A compter du 1^{er} juillet, il sera interdit d'utiliser des pesticides. Des solutions alternatives sont à envisager notamment pour l'entretien du cimetière.

Fin du conseil à 22 h 30